

nable ami de Huron (M. Cameron) a inauguré l'autre soir une nouvelle ligne de conduite. Il a soumis à la Chambre une question distincte quant à la manière dont le gouvernement a traité les sauvages, et cette question a été discutée indépendamment de toute autre question. L'honorable député de Québec-Est (M. Laurier) a présenté ce soir une question distincte, savoir :

Qu'il était du devoir du gouvernement de procéder avec diligence en vertu de l'autorité qui lui avait été conférée par le parlement en 1879, au règlement des réclamations provenant du titre sauvage des métis des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'au règlement des réclamations de ceux des métis du Manitoba qui étaient temporairement absents pendant le recensement.

Et il a conclu que le gouvernement s'était rendu coupable de négligence, de retard, et de mauvaise gestion sous ce rapport. Il avait soumis là, à la Chambre, une question claire et précise. Comment y a-t-on répondu ? Mon honorable ami (M. White), dans son discours d'une heure et demie, a régala la Chambre d'une dissertation sur les réclamations des colons, et les actes des compagnies de colonisation, et il a prétendu avoir des preuves démontrant qu'aucun colon n'avait été dépossédé de ses terres—questions complètement étrangères à celles dont la Chambre était saisie. Mais ceux qui ont observé l'honorable ministre pendant quelques temps comprendront pourquoi il a agi ainsi. C'est évidemment parce qu'il était incapable de répondre à l'accusation formulée sur cette question. La preuve présentée par mon honorable ami de Québec-Est (M. Laurier), à l'appui de sa résolution, était écrasante, et l'honorable ministre savait que la seule ressource qui lui restait dans sa défense, était de détourner, si possible, l'esprit des députés de cette question, en la mêlant avec d'autres. L'honorable ministre a cité un certain nombre d'affidavits dont je ne parlerai pas maintenant.

Il y a quelques jours, nous nous sommes plaints fortement de ce que nous n'avions pas obtenu les informations suffisantes, et l'honorable ministre a prétendu alors que nous possédions toutes les informations nécessaires pour nous former une opinion ; cependant, nous le voyons de jour en jour selon que l'exige les besoins politiques de la cause, déposer devant cette Chambre les documents qui lui conviennent. Je demanderai si c'est là traiter la Chambre d'une manière loyale.

L'honorable ministre a parlé du rapport de M. Pearce, rapport préparé, me dit-on, à son instigation, et dont on n'a pas communiqué à la Chambre les instructions d'après lesquelles il devait être préparé ; mais ce rapport n'a trait ni directement ni indirectement à la proposition actuellement devant la Chambre ; et quand même il serait exact du commencement à la fin, et que les conclusions à tirer honnêtement de tous les faits qu'il contient seraient réunies, elles ne nous permettraient pas de nous former une opinion sur la résolution que mon honorable ami a présentée. Il n'a rien à faire avec l'extinction du titre indien ; il n'a rien à faire avec ce grief sérieux qui, comme le sait l'honorable ministre, a contribué considérablement à provoquer l'insurrection.

L'honorable ministre a parlé de l'arrêté du conseil passé en 1883, et du rapport ordonnant que le département dont il est aujourd'hui le chef serait subdivisé d'une certaine manière afin que M. Lindsay Russell pût être nommé arpenteur général et se rendre au Nord-Ouest. Pourquoi l'honorable ministre a-t-il fait cette déclaration ? Désirait-il nous faire conclure de là que le gouvernement ou M. Russell avait fait quelque chose ? Dit-il que dans cet arrêté du conseil le gouvernement a donné une preuve quelconque qu'il était disposé à régler la question du titre sauvage ? M. Russell est-il allé dans l'ouest pour faire un recensement des métis ? A-t-il agi d'après le pouvoir que le gouvernement avait reçu de la compagnie en 1879 ? Non ; lorsque l'honorable ministre mêle ceci au débat, c'est pour porter ceux qui n'ont pas étudié attentivement la question à croire que le gouvernement a réellement fait des démarches pour mi-

M. DAVIES

tiger ce grief sérieux. Leurs actes n'avaient pas plus de rapport à la question que les affidavits qu'il a mentionnés.

Il a déclaré en outre que pour ce qui regarde le point où la rébellion a éclaté, le titre sauvage de la plus grande partie de ceux qui y ont pris part avait déjà été éteint, et qu'en conséquence ce grief n'a pas été la cause de la rébellion.

L'honorable ministre a assurément dû entendre l'argument—il n'a pas essayé de le réfuter—présenté par l'auteur de la résolution, dans lequel ce dernier a démontré que si les griefs de nature locale que les chefs de la rébellion avaient à l'esprit avaient seuls constitué la source principale de la révolte, il n'y aurait eu qu'une simple émeute et non une rébellion. Non, c'est l'effet moral que ces insurgés éprouvaient de l'existence de griefs sérieux dans tout le pays qui donna de la force à la rébellion, et personne ne sait mieux que l'honorable ministre que sans l'existence de ces griefs pour le redressement desquels les métis avaient pétitionné d'année en année, et pour faciliter le redressement desquels l'honorable ministre et ses amis n'ont jamais jusqu'au dernier moment levé un doigt, la rébellion n'aurait jamais pris des proportions plus grandes que celle d'une assemblée illégale ou d'une émeute.

L'honorable ministre est allé au Nord-Ouest l'an dernier, comme ministre de l'intérieur. Je crois qu'il a bien fait. Je crois qu'il est regrettable que ses prédécesseurs n'aient pas fait la même chose il y a des années. Il était de leur devoir de se renseigner personnellement des griefs énumérés dans les pétitions qui chaque année inondaient le département, et qu'on laissait dormir dans les casiers avec cette inactivité magistrale qui a caractérisé le département pendant les cinq ou six dernières années. Mais après le retour de l'honorable ministre, après qu'il eût pris connaissance de tous les faits, est-il arrivé à la conclusion que la rébellion avait pris d'aussi grandes proportions uniquement à cause des griefs des colons ? Il sait bien que la conclusion à laquelle il est arrivé c'était que si l'on avait fait disparaître il y a des années les griefs des métis du Nord-Ouest relativement à l'extinction du titre sauvage, il n'y aurait jamais eu de rébellion. Il déclara après son retour dans un discours prononcé à Weston, le 16 décembre, que les démarches mêmes faites par le gouvernement, les démarches tardives et incomplètes faites en janvier 1885, alors que la rébellion était sur le point d'éclater, avaient précipité la rébellion. Quelles démarches ? Les démarches faites pour redresser les griefs des métis du Nord-Ouest relativement à l'extinction du titre sauvage seulement. Ce fut là dit l'honorable ministre la cause principale de la rébellion, et ce furent, dit-il, leurs efforts pour régler cela, leurs efforts tardifs pour faire droit aux demandes des métis qui précipitèrent la rébellion ; car le chef de la rébellion savait que si nous réglions cette question, nous ferions disparaître plusieurs griefs et lui enlevions l'appui d'un grand nombre de ses partisans. Qu'a dit l'honorable ministre ?

Maintenant messieurs on demandera : comment se fait-il alors que la rébellion ait eu lieu ? Comment se fait-il si ces choses étaient réglées que la rébellion ait éclaté ? Je crois qu'elle a éclaté à cause de l'action du gouvernement, et non à cause de son inaction. Elle a éclaté comme l'a dit Astley dans sa lettre, d'après ce que lui avait déclaré Riel lui-même, parce que Riel, voyant que le gouvernement s'était mis à l'œuvre et que les réclamations des métis, telles qu'elles étaient, allaient être réglées prochainement, a cru que son jeu allait être gâté.

L'honorable ministre, remarquons-le, était revenu du Nord-Ouest, il avait acquis une connaissance personnelle des faits, il savait que ces griefs s'envenimaient dans le cœur de ces malheureux depuis des années, et il savait lorsqu'il fit cette déclaration, que si le gouvernement s'était hâté, s'il avait agi un an ou même six mois plus tôt qu'il ne l'a fait, il aurait fait disparaître la cause de la rébellion, et celle-ci n'aurait jamais eu lieu. Je crois avoir raison de dire, basant mon accusation sur le témoignage même de l'honorable ministre, que sans les retards et l'inaction du gouvernement, et sans les démarches inconsidérées qu'il a faites plus tard